

Séminaire des Présidents des clubs

Samedi 26 septembre 2015 à la Maison régionale des sports

Etaient présents :

Jacky VAYEUR Président du comité régional
Dominique TRAIN Secrétaire du comité régional
Thierry JAMET Conseiller Technique Sportif Coordonateur
SETE NATATION EDD était représenté par Jean Marie APPENZELLER
CANET 66 NATATION était représenté par Jean MAURAT
CN CEVENNES ALES était représenté par Christian RICOME
NC NÎMOIS était représenté par André ROUX et Gérard PORTES
NC LE VIGAN était représenté par Lionel GIROMPAIRE
CN BEZIERS MEDITERRANEE était représenté par Caroline SUDRE
SO BAGNOLS MARCOULE était représenté par Frédéric MICHELARD
CN CERET était représenté par Jany FAGEOT
AS SALINDRES était représenté par Stéphan AIME
ASPTT MONTPELLIER était représenté par Richard LAGRAVE
D. CLERMONT HERAULT était représenté par CRUBELLIER Ludivine et CRUBELLIER Marc

Etaient excusés :

Le CN CARCASSONNAIS et le MONTPELLIER PAILLADE NATATION.

La séance est ouverte à 14 heures 30 avec pour ordre du Jour :

- 1.- Ouverture par le Président
- 2.- Informations diverses,
- 3.- Les sujets suivants : le calendrier sportif, la licence, la labellisation, le plan de développement, le développement des pratiques, la formation, les plans sociaux ministériels (plan citoyen du sport, j'apprends à nager), la communication, Le pacte commun de progression...
- 4.- Questions diverses.

1.- Ouverture par le Président :

11 clubs sont représentés, 2 sont excusés, triste bilan de participation de nos clubs régionaux qui ne prennent même pas peine d'aviser qu'ils ne seront pas présents.

2.- Informations diverses :

2.1.- Trois informations émanant du Service Public.fr

a) Une association ne peut pas refuser une adhésion en invoquant un motif discriminatoire prohibé par la loi, rappelle la Cour de cassation dans une décision du 9 juillet 2015. Une candidature à l'adhésion avait été refusée par le bureau d'une association à caractère professionnelle à cause d'une orientation politique présumée « trop marquée » du candidat. Sans établir l'incompatibilité de cette adhésion avec l'objet social et les statuts, l'association estimait avoir la liberté de contracter ou non avec un candidat. La candidate évincée avait saisi la justice et réclamait des dommages-intérêts en réparation de son préjudice moral (...)

<http://www.service-public.fr/actualites>



b) La commercialisation des « boissons énergisantes » a été autorisée en France en 2008 à la condition que leur étiquetage comporte les mentions suivantes : « à consommer avec modération » et « déconseillé aux enfants et aux femmes enceintes ». Le principal composant des boissons énergisantes susceptible de provoquer des effets indésirables est la caféine dont l'accumulation provenant de différentes sources (boissons à base de cola, barres chocolatées, boissons dites énergisantes) peut, en effet, être à l'origine d'effets non désirés chez les enfants, les femmes enceintes et allaitantes ou en cas d'association avec l'alcool ou d'activité physique. C'est ce que rappelle la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes dans une réponse ministérielle publiée le 25 août 2015 en se fondant sur un avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) de septembre 2013.

2.2.- Les informations saisies sur le site

- a) Calendrier régional 2015/2016 - Trouvez par le lien ci-joint le calendrier régional des compétitions de natation course
- b) Calendrier régional 2015/2016 - Trouvez par le lien ci-joint le calendrier régional des compétitions de natation synchronisée
- c) Le Séminaire des Officiels A des clubs du Languedoc-Roussillon aura lieu comme prévu, le samedi 3 octobre 2015, de 9 heures 30 à 12 heures, Salle Rez-de-chaussée - Maison Régionale des Sports 1039, rue Georges Méliès à MONTPELLIER
- d) Le Séminaire des entraîneurs des clubs du Languedoc-Roussillon aura lieu comme prévu, le samedi 3 octobre 2015, de 14 heures 30 à 18 heures, Salle Rez-de-chaussée - Maison Régionale des Sports 1039, rue Georges Méliès à MONTPELLIER
- e) Stage Minimes du 11 octobre à Lunel - Dans le cadre des actions de Dynamique Sportive, le Comité régional de Natation du Languedoc Roussillon organise comme l'an passé deux regroupements Minimes et Benjamins d'athlètes et d'entraîneurs.
- f) Comité directeur du 12/9/2015
- g) Liste des clubs qualifiés aux interclubs régionaux du 8/11/2015
- h) Extranat

Afin de pouvoir finaliser l'ensemble de ces tests et fiabiliser l'application dans son ensemble, la FFN a été dans l'obligation de différer la mise en ligne d'extraNat.fr 2.0 au lundi 21 septembre 2015 à 10h

i) Gestion des licences

De nombreuses questions se font jours depuis l'information concernant le paiement des licences par carte bancaire. Une proposition avait été faite par le SG Michel SAUGET pour que ce nouveau mode de paiement permette de modifier le circuit des licences en versant directement à la FFN la totalité du coût de la licence (avec reversement immédiat au comité régional de la part qui lui revient). Cette proposition a été rejetée par le comité directeur FFN, elle est donc nulle et non avenue.

La nouveauté de cette rentrée reste donc la possibilité pour les clubs de régler le coût total des licences sur extranat par carte bancaire directement versé sur le compte du comité régional qui devra, comme précédemment, transmettre la part fédérale à la FFN pour homologuer la licence. Ce qui explique la demande faite de récupérer les RIB de chaque comité régional.

L'avantage de ce mode de paiement réside uniquement dans le fait que la licence peut être ainsi avoir directement le statut "oblitérée".

Observation : Il apparaît que le trésorier et le Président ne peuvent pas visionner plusieurs fois par jour le compté courant sur internet. De ce fait, le club doit impérativement lors du paiement par virement cocher la cas et mentionner l'envoi d'un mail au destinataire du paiement qui est le comité régional à l'adresse : ffn.lang-rouss@wanadoo.fr, sans quoi l'oblitération ne sera pas validée dans les délais cités.

- j) Natation citoyen - Présentation de lettre diapo
- k) Je rêve des Jeux - Campagne CNOSE : Il est important de montrer l'implication du mouvement sportif dans la candidature de la France, ce, de manière volontariste et de nous inscrire dans une "Une aventure commune" .
- l) Le colloque "Aller vite du 13 et 14 octobre 2015 à l'INSEP
- m) CoSMoS : Adhérer au CoSMoS, c'est pour vous l'assurance de bénéficier :



Comité Régional de Natation LR - Maison Régionale des Sports
CS 37093 - 1039 rue Georges Méliès - 34967 Montpellier Cedex 2
☎ : 04.67.82.16.67 et 68 - 📠 : 04.67.82.16.86 - ✉ : FFN.LANG-ROUSS@wanadoo.fr
Site : <http://languedocroussillon.ffnatation.fr>



d'un accompagnement en droit du travail et dans l'application de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) dans votre structure qui se matérialise par :

- des outils actualisés à votre disposition sur le site Internet du CoSMoS www.cosmos.asso.fr (ex : modèles de contrats de travail, fiches pratiques, newsletters d'actualités juridiques...);
- l'accès à des sessions de formation (ex : gestion salariale...) à un tarif préférentiel ;
- des juristes spécialisés qui répondront à vos questions (ex : aide au choix et relecture de contrats de travail, gestion du temps de travail, rupture du contrat de travail...) par l'intermédiaire de la fédération.

La Fédération Française de Natation vous propose d'adhérer à tarif réduit au Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS), unique organisation patronale représentant exclusivement les employeurs du sport.

3.- Les sujets suivants : le calendrier sportif, la licence, la labellisation, le plan de développement, le développement des pratiques, la formation, les plans sociaux ministériels, la communication, le pacte commun de progression...

Après avoir commenté les différents sujets concernant les formations, les plans sociaux et le pacte de progression une présentation par projection des points suivants est effectuée et discutée en fonction des avis des uns et des autres :

3.1.- L'Echéancier du 3° Trimestre et la fusion des Régions.

3.2.- Le bénévolat

- Etude de l'impact économique régional de la natation et ses disciplines
- Regret que les informations Extranat des activités et lieux d'activité des clubs ne soient pas à jour.

3.3.- Les résultats sportifs:

- Le bilan sportif, collectif et individuel par disciplines, par compétitions...
- Les classements nationaux des clubs de natation course, natation estivale et des maîtres.
- Les statistique de participation aux compétitions nationale Interrégionales et régionales.

3.4.- Les licences :

- L'état des licenciés en Languedoc-Roussillon et les statistiques de l'année sportive 2014/2015 globale par départements, hiver/été, femme/homme, par disciplines, par catégories ainsi que les ratios.
- Remarque : Il est dommage que nous ne puissions connaître le poids des licences par club au niveau national et dans les autres régions.

3.5.- Le calendrier régional

- Présent sur le site régional n'amène aucun commentaire
- Les règlements seront saisis sur le site début octobre.

3.6.- Communication

- le comité régional animera un page sur Facebook

3.7.- La labellisation

- La commission se réunira le 5 octobre 2015 au siège du comité.
- De nombreuses observations, récriminations sont présentées par le NC NIMOIS qui monopolise la parole : Pas logique de prendre le nombre de licences pour obtenir le label ... Comptabiliser l'aide en fonction du nombre...

Le Président signale que comme pour l'ENF le NC Nîmois est contre la labellisation, plutôt contre toutes actions menées par la FFN et le comité régional. Néanmoins le montant perçu par année sur 5 ans par le NC NIMOIS, lors qu'il avait le label formation perdu il y a deux années pour raison de non respect du critère licence est par les chiffre très éloquent. Il précise que la commission décidera de ce qui sera à appliquer et appliqué.

La majorité des autres personnes présentes signalent que le principe est bon. Puis une interminable discussion s'engage sur ce sujet.

La séance est levée à 17 heures 30
Le Secrétaire de séance

